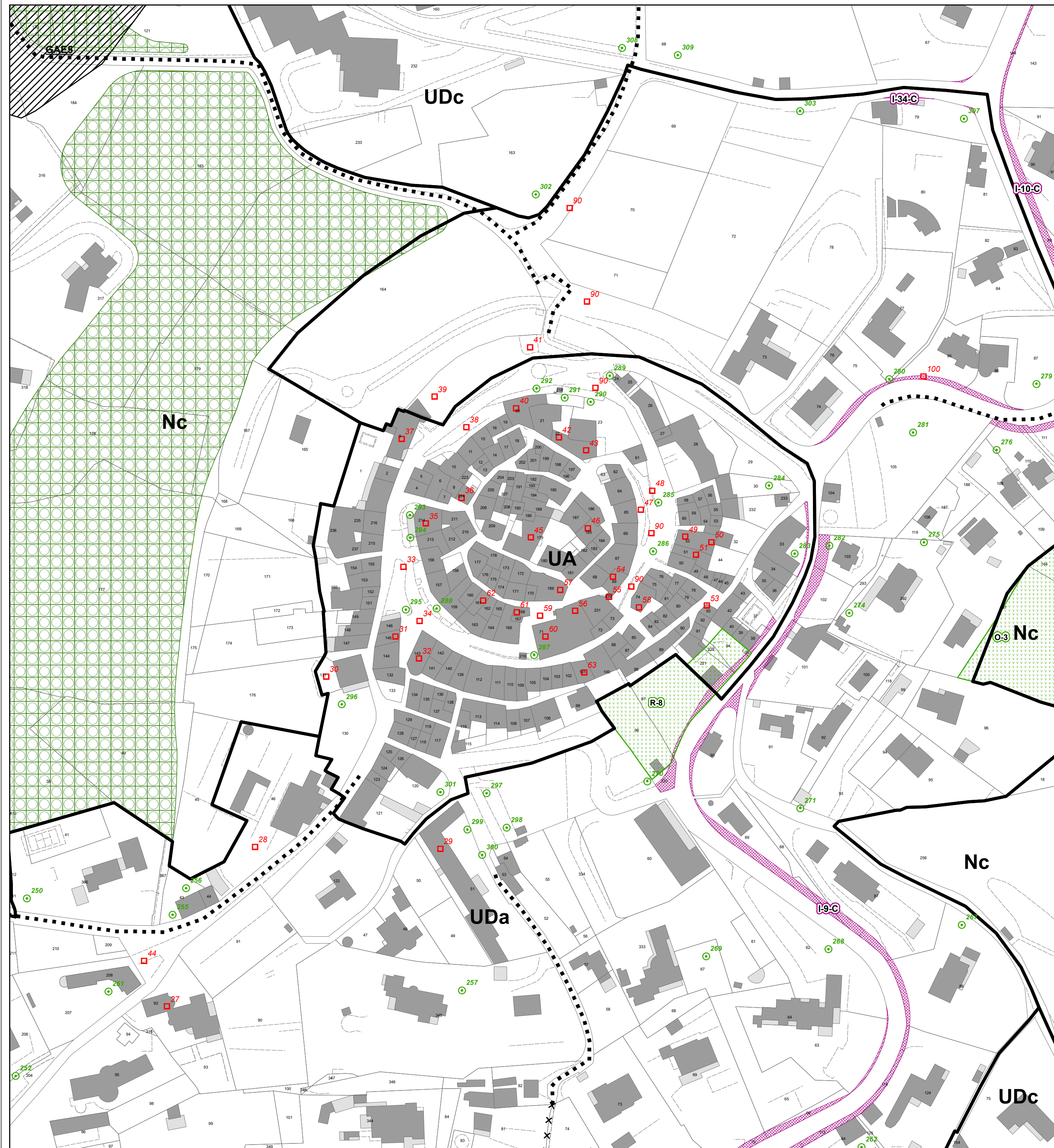




PLAN LOCAL D'URBANISME



PLAN DE ZONAGE ET EMPLACEMENTS RESERVES 5c Village Echelle 1/1250

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010
Révision simplifiée n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013
Modification n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2014
Modification n° 2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2015
Modification n° 3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015
Modification n° 4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013
Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2017
Modification simplifiée n° 4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 février 2021
Déclaration de projet n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2018
Mise à jour du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique par arrêté du Maire du 4 janvier 2017
Mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique par arrêté du Maire du 22 mars 2019
Mise à jour des annexes avec intégration du Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvements de terrain et suppression de la ZAC de la Colle par arrêté du Maire du 25 juin 2020
Mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique et des annexes avec intégration du Règlement Local de Publicité par arrêté du Maire du 7 février 2022
Mise à jour du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique par arrêté du Maire du 26 janvier 2023
Modification n° 5 approuvée par délibération du Conseil municipal du 22 décembre 2025



- Arbres et entités remarquables classés
- Éléments patrimoniaux à protéger
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers à conserver
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies
- Limite de zones
- Espace Boisé Classé
- Espace végétalisé à valoriser
- Espace naturel à protéger (zone d'habitat Orchidées)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Emplacements réservés pour voies publiques
- Emplacement réservé pour espaces verts
- Emplacement réservé pour équipement de superstructure
- Servitude de Mixité Sociale - art. 151-41 4°
- Zone exposée à un aléa élevé à très élevé de Mouvement de terrain
- Zone inondable risque fort
- Zone inondable risque modéré

1 / 1 250

0 12.5 25 50 Mètres

Origine OGP/ Cadastre Droits de l'Etat réservés 2025